



Envoyé en préfecture le 01/08/2025

Reçu en préfecture le 01/08/2025

Publié le 04/08/2025

ID : 030-200034692-20250630-DEL76_2025OK-DE



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n° 76/2025
du Conseil communautaire
Séance du 30 juin 2025

Date d'envoi de la convocation = 24 juin 2025

Nombre de conseillers en exercice : 75

Nombre de conseillers présents : 43

Nombre de conseillers absents : 32

Nombre de votants : 62

L'an deux mille vingt-cinq, le trente juin à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle multiculturelle de Bagnols-sur-Cèze, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Michel AGNEL, Eric AJASSE, Guy AUBANEL, Sylvie BARRIEU-VIGNAL, Charles BASCLE, Sébastien BAYART, Frédéric BERNE, Yves CAZORLA, Raymond CHAPUY, Loïc CZARNEKI, Bernard DUCROS, Nathalie FORGEROU, Monique GRAZIANO-BAYLE, Véronique HERBE, Olivier JOUVE, Bernard JULIER, Nathalie LACOUSSE, Christine LADET, Jean-Marie LAURENS, Béatrice LOISON, Stéphane MARCELLIN, Raymond MASSE, Julie MERCIER, Gérald MISSOUR, Christine MUCCIO, Bernard NASS, Jean-Louis NOIRET, Jennifer OBID, Michel ONDE, Stéphane OUSTRIC, Patrick PALISSE, Marie-Chantal PIONNIER, Alexandre PISSAS, Jean Christian REY, José RIEU, Muriel ROY-CROS, Marjorie SABATON, Claude SALAU, Valère SEGAL, Christophe SERRE, Benoit TRICHOT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Frédéric VERNIERE

Absents/Procurations : Sandrine ANGLEZAN, Charlotte BARRERE, Christian BAUME (procuration à Jennifer OBID), Mohamed BERKANE (procuration à Frédéric BERNE), Philippe BERTHOMIEU (procuration à Jean Christian REY), Jacques BERTOLINI (procuration à Béatrice LOISON), Pascale BORDES, Jérôme CARMINATI (procuration à Valère SEGAL), Michel CEGIELSKI, Jean-Yves CHAPELET, Jennifer CHAPUIS-FAURE (procuration à Michel AGNEL), Cédric CLEMENTE (procuration à Olivier JOUVE), Maxime COUSTON (procuration à Raymond MASSE), Manon CROUSIER (procuration à Yves CAZORLA), Gilles DELALIEU (procuration à Christophe SERRE), Aurélie DELWARTE, Océane ESCLEYNE (procuration à Michel ONDE), Michèle FOND-THURIAL, Laëtitia GAILLARD, Robert GAUTIER, Sophie GUIGUE (procuration à Nathalie FORGEROU), Emmanuel LE PARGNEUX, Fred MAHLER, Léopoldina MARQUES-ROUX (procuration à Bernard NASS), Stéphane MAURIN (procuration à Sylvie BARRIEU-VIGNAL), Laurent NADAL (procuration à Patrick PALISSE), Elian PETITJEAN (procuration à Guy AUBANEL), Vérah RANDRIANASOLONANDRASANA (procuration à Stéphane OUSTRIC), Olivier ROBELET, Justine ROUQUAIROL (procuration à Monique GRAZIANO-BAYLE), Maria SEUBE (procuration à Bernard DUCROS), Thierry VINCENT

Secrétaire de Séance : Christophe SERRE

OBJET : Compte Administratif 2024 du Budget Annexe Transports

Mouvements budgétaires	Recettes	Dépenses	Solde de gestion 2024	Résultat cumulé antérieur	Résultat à la clôture de l'exercice 2024
Investissement	4 619 160,14	1 938 473,54	2 680 686,60	-2 395 834,10	254 852,50
Fonctionnement	9 728 901,55	8 937 003,51	791 898,04	954 734,03	1 746 692,07
Total	14 348 061,69	10 905 477,05	3 442 584,64	-1 441 040,07	2 001 544,57

Le compte administratif pour le budget annexe Transports pour l'exercice 2024 s'élève toutes sections confondues à :

- En recettes : 14 348 061,69 € ;
- En dépenses : 10 905 477,05 €.

La déclinaison des dépenses et recettes par chapitre s'établit ainsi :

A. **Les recettes : 14 348 061,69 €**

Les recettes de fonctionnement de l'exercice atteignent 9,729 M€ et sont constituées du Versement Mobilité pour un montant de 4,074 M€ (chapitre 73), la participation de la Région pour 5,094 M€, et le reversement du budget principal correspondant à la part de l'attribution de compensation versées dans le cadre de la suppression du SIEBS au titre des années 2023 et 2024 pour un montant total de 243 575,20 € toutes imputées au chapitre 74. Les recettes liées aux Transports de voyageurs comptabilisées au chapitre 70 sont d'un montant de 313,86 K€ (chapitre 70), tandis que le chapitre 75 enregistre un montant de 3 594,17 € correspondant aux apurements des comptes anormalement créditeurs.

Les recettes d'investissement atteignent 4 619 M€. Elles comprennent quant à elles, la couverture du besoin d'investissement de l'année 2023 pour 1,221 M€, une subvention reçue de la région Occitanie à hauteur de 886,95 K€, et un emprunt contracté à hauteur de 2,5 M€ (chapitre 16)

Les recettes comprennent également la dotation aux amortissements pour 11 688,45 € (chapitre 040 en recettes d'investissement contrepartie du chapitre 042 en dépenses de fonctionnement).

B. Les dépenses : 10 905 477,05 €

Les dépenses d'exploitation, d'un montant de 8,937 M€, sont principalement composées des charges à caractère général pour 7,732 M€, dont 7,652 M€ pour en faveur du contrat de délégation de service public. Les frais de personnel pour 2023 s'élèvent à 572,6 K€. Ils intègrent le personnel relatif au service Transports ainsi qu'une part de refacturation pour le personnel des services transverses. Des subventions sont également versées aux communes dans le cadre du fond de concours pour la mise en place de solutions de mobilité douce 487,7 K€ (chapitre 65). Le chapitre 67, d'un montant de 32 075 € comptabilise le reversement au budget principal permettant le financement des travaux de la RN 580 pour un montant de 32 000 €. Le remboursement des intérêts d'emprunt pour 100,4 K€ (chapitre 66) viennent compléter les dépenses réelles d'exploitation de cette section.

La dotation aux amortissements pour 11 688,95 € (chapitre 040 en recettes d'investissement contrepartie du chapitre 042 en dépenses de fonctionnement) constituent les écritures d'ordre de cette section.

Côté investissement, les dépenses atteignent 1,97 M€. Elles sont constituées des travaux menés dans le cadre des PEM de Bagnols sur Cèze et du solde de Pont Saint Esprit pour 1,44 M€, ainsi que l'acquisition de support matériels et imprimantes pour 29,11 K€, ainsi que l'acquisition d'un logiciels billettique et des licences réseaux pour un montant total de 386,19 K€. Le remboursement du capital de la dette pour 105 K€ (chapitre 16) complète la section d'investissement.

Compte tenu de la reprise des résultats antérieurs, un excédent de 2 001 544,57 € est constaté toutes sections confondues :

- Résultat d'investissement : 254 852,50 €
- Résultat de fonctionnement : 1 746 692,07 €

Avec les restes à réaliser en investissement au 31/12/2024 d'un montant de 532 000 € en recettes et 39 714,86 € en dépenses, aucun besoin de financement n'est nécessaire.

Le compte administratif 2024 du Budget Annexe Transports par chapitre est retracé en annexe de cette délibération.

Vu le code général des collectivités territoriales, plus précisément les articles L2121-31 et L1612-13,

Considérant que cette question a été présentée à la Commission des moyens généraux du 10 juin 2025

Le Président désigne Valère SEGAL, 1^{er} vice-Président, comme Président de présence et quitte la salle.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à la majorité

(2 oppositions : L. MARQUES-ROUX par procuration, B. NASS)

- **D'APPROUVER** le compte administratif 2024, toutes sections confondues, pour le Budget Annexe Transports, tel qu'il a été arrêté.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze le : 30 juin 2025



Jean Christian Rey

Président de l'Agglomération
du Gard rhodanien